



Fiche rédigée par

le

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027**NOM****PRENOM****Né le****Nationalité****Tél****Portable****Adresse****Certificat médical****E-mail****Les responsables légaux****PERE****MERE****NOM****NOM****PRENOM****PRENOM****Tél domicile****Tél domicile****Tél Travail****Tél Travail****Personne à prévenir en cas d'urgence****Nom & Prenom****Tél :****Agissant en qualité de****Autorise :**

Mon enfant

à participer aux activités organisées

par le Club et être transporté par un membre de L' AOT Section Badminton
de TRAPPES lors des déplacements.**Autorise :**Les responsables du Club à le faire soigner et à faire pratiquer toute intervention
chirurgicale en cas d'urgence lors de ces activités.**TARIF D'INSCRIPTION****Horaires de pratique prioritaire****Licence****Cotisation****TOTAL****jeudi****de 20H à 22H30**☐

Gymnase : Anne-Marie et André BROUSTAL

vendredi**de 20H30 à 22H30**☐

Gymnase : GAGARINE

samedi**de 9H30 A 12H00**☐

Gymnase : GAGARINE

Paiement :☐

Chèque

☐

Espèce

☐

CB

☐

Virement

Je certifie :Exact les renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la Section
Badminton qui m'a été remis ce jour**Fait à Trappes le :****Signature :**



A.O.T. Section Badminton

REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

L' A.O.T est une association régie par la loi 1901.

Les licenciés sont répartis dans les sections des différentes disciplines déclarées.

Chaque section assure son autonomie de gestion et règle la vie de ses adhérents dans le cadre de ses disciplines.

Le Président, son comité assurent la responsabilité administrative de la section.

Toute proposition d'activité doit recevoir l'approbation des membres du comité réunis. Le Trésorier est chargé d'informer le Président et les membres du comité de la tenue des comptes et des incidences des activités proposées sur ces derniers.

INSCRIPTION ET CONTRÔLE MEDICAL

L'inscription à la Section Badminton comprend :

- La licence qui permet d'être assuré pour la pratique du sport
Elle est obligatoire. Nul ne peut participer aux entraînements et aux compétitions sans être possesseur d'une licence
Le licencié autorise les responsables de la Section Badminton à prendre la licence à sa place.
- L'accès aux lieux de pratique à raison de deux heures par semaine aux horaires choisis lors de l'inscription.
- Le certificat médical ou le questionnaire médical est obligatoire pour la pratique des activités sportives et physiques.
/!\ En cas de réponse positive au questionnaire de santé,
un certificat de non contre-indication à la **pratique du Badminton en compétition** de moins de 6 mois est exigé.
- Le montant total de la cotisation sera réglé le jour de l'inscription

Pourra être radié de la Section Badminton tout membre en retard de paiement de 3 mois pour le paiement de ses cotisations ayant porté préjudice moral ou matériel à la bonne marche et renommée de l'association

LIEUX ET HORAIRES

La pratique du Badminton est autorisée, sur la proposition de la section par le Service des Sports.

Les lieux et horaires sont précisés, chaque année à l'inscription. Il convient de respecter les horaires de début et de fin des entraînements.

Vous avez accès aux vestiaires, utilisez les, mais n'y laissez rien après vous être changé. Apportez vos affaires dans la salle d'entraînement.

La Section n'est en aucun cas responsable de la perte ou du vol d'objets de valeur.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les pratiquants doivent accéder sur les cours en tenue de sport adaptée.

Short ou pantalon de survêtement.

Tee-shirt ou polo.

Chaussures de salle de préférence

avec semelles blanches non marquantes réservées exclusivement à ce sport et ne servant pas à l'extérieur.

MATERIEL

La Section Badminton prête une raquette et les volants

RESPONSABILITE

La section Badminton est responsable des enfants aux jours et aux heures d'activités et dès lorsqu'ils sont sur les lieux de pratique.

Les enfants sont pris en charge dès qu'ils accèdent aux cours et qu'un responsable de la Section les ait accueillis, les parents doivent s'assurer de la présence de ce responsable et ne doivent pas laisser les enfants sur le parking de l'Etablissement.

Les parents autorisent les responsables de la Section Badminton, à faire pratiquer à leur(s) enfant(s) licencié (s) toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par le corps médical pendant les activités organisées par la Section.

**RAPPEL: AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SANS
REGLEMENT INTERIEUR SIGNE
ET CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTE**

La Section Badminton n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir dans la pratique de ce sport.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

Le : / /



AOT Badminton

Saison 2026 – 2027



Règlement de l'inscription par virement

Merci de préciser dans le libellé du virement : « **Inscription 2025-2026** » suivi du **NOM** et du **Prénom** de l'adhérent

**CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Releve d'Identite Bancaire

Titulaire du compte / Account holder
ASSOCIATION OMNISPORT TRAPPISTE
MAIRIE 1 RUE DE LA REPUBLIQUE

IBAN	BIC
FR76 1751 5900 0008 0204 6732 941	CEPAFRPP751

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
17515	90000	8020467329	41	CENTRE COMMERCIAL LES TEMPLIERS 78990 ELANCOURT

Inscription en ligne

- 1) Connectez-vous sur <https://www.myffbad.fr/accueil> avec votre **numéro de licence**
- 2) Renseignez les informations de contact
- 3) Remplissez le questionnaire de santé ou enregistrez votre certificat médical
- 4) Sélectionnez le tarif correspondant à votre situation
- 5) Réglez votre inscription par CB ou virement (RIB ci-dessus)

Votre inscription sera confirmée après validation de votre dossier par l'AOT Badminton